

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 15 avril 2015

Délibération n° 2015 - 15/04/2015 - 4

Programme d'investissement et ouverture de PPI

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 20 voix pour et 3 abstentions :

Le prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de, 4 590 000 € (crédits de paiement 2015) pour ouvrir 5 PPI représentant une autorisation de programme d'un montant de 15 250 000 € (AP)

- PPI Pharmaco-imagerie : 1 000 000 €
 - PPI Ventilation et traitement d'air : 750 000 €
 - PPI Accessibilité Handicap : 500 000 €
 - PPI Learning Center et équipement : 1 140 000 €
 - PPI Cartes multiservices / Contrôle d'accès : 700 000 €
- et financer l'acquisition du SIRH : 500 000 €

Dijon, le 15 avril 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

**PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ET
OUVERTURE DE PPI**

- PPI « Pharmaco-imagerie »**
- PPI « Learning Center et équipement »**
- PPI « Carte Multiservices »**
- PPI « Accessibilité Handicap »**
- PPI « Ventilation et traitement de l'air »**

L'équipe de gouvernance s'est engagée à lancer plusieurs opérations pluriannuelles si les résultats de la clôture 2014 le permettaient. Ces choix stratégiques répondent à des besoins de l'établissement et peuvent être présentées en 3 catégories :

- Co-financements d'opérations programmées dans le cadre du CPER
- Opération de modernisation du SIRH
- Opérations de mise en accessibilité et de sécurisation

1- Co-financements d'opérations programmées dans le cadre du CPER :

L'établissement n'ayant pas encore reçu la notification des financements CPER, il est proposé d'ouvrir uniquement en crédit de paiement la participation de l'Ub et de différer à 2016 les financements attendus et, le cas échéant la dépense de l'Ub programmée pour l'an prochain. Lorsque l'établissement bénéficiera de plus d'information, il ajustera les calendriers des PPI en conséquence.

PPI « Pharmaco-imagerie »

AP	CP 2015	CP 2016
2 750 000	1 000 000	1 750 000

Ce PPI destiné à l'extension d'un bâtiment pour la pharmaco-imagerie devrait bénéficier d'un financement dans le cadre du CPER de 0.5 M€ par l'Etat et de 0.5 M€ par la Région. Par ailleurs, un financement FEDER est attendu à hauteur de 0.750 M€.

Au BR1 2015, il est proposé d'ouvrir les crédits de paiement correspondant à la part financée par l'Ub, soit 1 M€.

PPI « Learning Center et équipement »

AP	CP 2015	CP 2016
5 800 000	740 000	4 660 000
	<u>400 000</u>	
	1 140 000	

Ce PPI comprend également la part acquisition du mobilier pour 0.4 M€. Il devrait bénéficier d'un financement CPER de 2.33 M€ par l'Etat et par la Région.

Au BR1 2015, il est proposé d'inscrire les crédits de paiement correspondant à la part financée par l'Ub, soit 1.140 M€.

PPI « Carte multiservices »

AP	CP 2015	CP 2016
1 700 000	700 000	1 000 000

Ce PPI devrait être financé à hauteur de 0.750 M€ dans le cadre du CPER par l'Etat et à hauteur de 0.250 M€ par la Région.

2- Opération de modernisation du SIRH :

En 2014, l'université a lancé une démarche projet pour étudier les potentialités liées au renouvellement du SIRH, car les outils actuels ne permettent pas à l'établissement de mettre en œuvre une gestion dynamique des ressources humaines.

Une enveloppe de 0.5 M€ est donc proposée au BR1. Cette opération n'a pas de caractère pluriannuel, elle n'est donc pas adossée à un PPI.

3- Opérations de mise en accessibilité et de sécurisation :

Il est proposé d'ouvrir un PPI « Accessibilité Handicap » qui préfigure le dossier Ad'AP, actuellement en cours de finalisation. L'établissement propose de consacrer 1 M€ sur deux ans et sollicite un financement à parité de l'Etat.

PPI « Accessibilité Handicap »

AP	CP 2015	CP 2016
2 000 000	500 000	1 500 000

PPI « Ventilation et traitement de l'air »

L'établissement souhaite consacrer 1,5 M€ sur ans à cette opération et sollicite un financement de l'Etat à due concurrence

AP	CP 2015	CP 2016
3 000 000	750 000	2 250 000

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur l'ouverture des PPI, étant précisé que les crédits de paiement et le financement du SIRH sont prévus au Budget Rectificatif n°1 2015.